



été

2024

Programme
de formation

é d u c a t i ■ n
t e r r i t ■ i r e s



Cette année encore, notre offre de formation s'organise en deux volets :

- Des formations inter-collectivités directement destinées aux agent.e-s des Départements et des Régions - pp. 7-34
- Des formations intra destinées à être mises en

place à l'initiative des collectivités à l'attention de tout ou partie des adjoint.e-s gestionnaires des EPLE de leur territoire - pp. 37-43

En 2024, un format inédit de formation inter-collectivités fait son entrée au catalogue avec des stages à distance, d'une demi-journée, sur des sujets techniques ciblés :

- Les données de l'Éducation nationale au service du pilotage des politiques éducatives des collectivités - p. 7
- Approfondissement DGF : calcul de la part EPS - p. 17
- Approfondissement DGF : écrêtement et fonds de roulement - p. 17

C'est avec toujours autant d'intérêt et d'enthousiasme que notre équipe se tient prête à contribuer à vos projets de formation en 2024 que ce soit en inter ou en intra, en présence ou à distance, pour les agent.e-s de la collectivité ou les adjoint.e-s gestionnaires des collèges et des lycées.

Bonne lecture !

Élisa Leccia
Directrice associée

et

Pil-tage

- 7 Compétences et responsabilités de la collectivité dans le champ de l'éducation
- 7 Données de l'Éducation nationale au service du pilotage des politiques éducatives des collectivités 
- 8 La convention bipartite entre la collectivité et l'EPLÉ à l'heure de la loi 3DS 
- 9 Mettre en œuvre l'autorité fonctionnelle sur les adjoint-e-s gestionnaires
- 10 Le dialogue de gestion entre la collectivité et l'EPLÉ
- 11 Conduire une politique en faveur de la restauration scolaire
- 12 Les logements de fonction des EPLÉ
- 13 Les contrats d'entretien liés aux bâtiments des EPLÉ : quelles modalités de gestion et de financement ?
- 14 Penser la place des collectivités dans l'enseignement supérieur et la recherche

Financement

- 16 La dotation globale de fonctionnement des EPLÉ
- 17 Approfondissement DGF - Calcul de la part EPS 
- 17 Approfondissement DGF - Écrêtement et fonds de roulement 
- 18 Le contrôle des actes budgétaires des EPLÉ
- 18 Le contrôle des actes budgétaires des EPLÉ - Perfectionnement et études de cas
- 19 L'analyse des comptes financiers des EPLÉ
- 19 La santé financière de l'établissement - Ratios et tableaux de bord
- 20 Gestion financière du service de restauration et d'hébergement
- 21 Financement des activités et des installations sportives dans le cadre de l'EPS
- 22 Le financement des cités scolaires
- 23 Les modalités de calcul du forfait d'externat 
- 24 L'organisation administrative et comptable des lycées agricoles au sein des EPLÉFPA

Aménagement

- 26 Construire une politique de sectorisation scolaire
- 27 Mettre en œuvre la sectorisation scolaire et les projections démographiques 
- 28 Mesurer la capacité d'accueil des établissements 
- 28 Créer, fusionner et fermer des EPLÉ 

Agent-e-s

- 30 Répartition des emplois des ATTEE et référentiels de niveaux de service
- 31 Repérer les situations de risques psychosociaux chez les ATTEE
- 32 Organiser la mission de l'entretien en EPLÉ
- 33 L'entretien environnemental et durable des EPLÉ
- 34 Organiser la mission de maintenance des bâtiments scolaires
- 35 INFORMATIONS PRATIQUES

Faire équipe avec les adjoint-e-s gestionnaires des EPLÉ

Éducation & Territoires propose aux collectivités des actions de formation directement destinées aux adjoint-e-s gestionnaires.

- 38 Accompagner les gestionnaires dans la prévention des risques psychosociaux chez les ATTEE
- 39 Sensibiliser à une posture de manager favorisant la coopération et le bien-être au travail
- 40 Sensibiliser à la prévention et à la gestion des conflits dans les équipes d'ATTEE
- 41 Accompagner les gestionnaires dans la gestion financière des compétences partagées
- 42 Impliquer les gestionnaires dans l'organisation de la mission d'entretien et l'encadrement des ATTEE
- 43 Impliquer les gestionnaires dans l'organisation de la mission de maintenance
- 45 CALENDRIER 2024
- 46 BULLETIN D'INSCRIPTION

Pilote

Les compétences des collectivités territoriales dans le domaine de l'éducation sont partagées avec l'autorité académique et l'EPL. Ce régime juridique particulier implique une action concertée des acteurs du système éducatif.

FORMATEUR·RICE·S

Laure Audeguy, ex-conseillère d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPL

Jérôme Belly, chef de bureau en charge de la restauration scolaire au sein de la direction de l'éducation et des collèges du Département de la Dordogne

François Chambrette, ex-conseiller d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPL

Marie Cornillon, ex-conseillère d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPL

Marc Debène, professeur agrégé de droit public, ancien recteur d'académie, auteur des commentaires du *Code de l'éducation* pour les éditions Dalloz depuis 2006

Catherine Moisan, ancienne directrice de direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale, ancienne directrice des affaires scolaires de la Ville et du Département de Paris

Bernard Pouliquen, inspecteur général honoraire de l'éducation, du sport et de la recherche, ancien Vice-Président de la Région Bretagne en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la transition numérique

Serge Pouts-Lajus, directeur de la société Éducation & Territoires

Jean-Charles Ringard, inspecteur général honoraire de l'éducation, du sport et de la recherche et ancien directeur général délégué en charge de l'éducation, de l'offre de formation et de l'emploi de la Région Pays de la Loire

NOS RÉFÉRENCES - ÉTUDES ET CONSEIL



- Élaboration d'un référentiel de qualité des conditions d'accueil et d'apprentissages dans les EPL
- Accompagnement à la rédaction du règlement d'attribution et d'occupation des logements de fonction des collèges

NOUVEAUTÉ

- **Données de l'Éducation nationale au service du pilotage des politiques éducatives des collectivités** - Page 7

Compétences et responsabilités de la collectivité dans le champ de l'éducation

Objectifs

- Appréhender l'ensemble des responsabilités actuelles des collectivités territoriales vis-à-vis des EPL
- Apprécier le concept d'autonomie de l'EPL du point de vue juridique et pratique
- Différencier les responsabilités respectives de l'État, des collectivités territoriales et de l'EPL
- Évaluer pour les différentes missions les marges de manœuvre dont disposent les collectivités

Programme

- Les missions de planification
- La construction et le fonctionnement matériel des établissements
- Les missions de service public des collectivités : accueil, restauration, hébergement, maintenance et entretien
- Les conventions entre la collectivité et l'EPL
- L'autorité fonctionnelle de la collectivité sur les adjoint-e-s gestionnaires
- Le numérique
- Les logements de fonction
- Le budget : élaboration, vote et contrôle
- Le compte financier
- La gestion des ATTEE

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 25 et vendredi 26 janvier 2024

PRIX NET / STAGIAIRE 1270 €

PUBLIC

Agent-e-s nouvellement nommé-e-s au sein des services en charge des collèges et des lycées

FORMATEUR RÉFÉRENT Marc Debène

EN BREF

La formation détaille les compétences des collectivités dans le champ de l'éducation et présente les bases juridiques permettant de mesurer l'étendue des marges de manœuvre dont disposent les Départements et les Régions et les limites de l'autonomie revendiquée par les EPL.

POINT FORT

Éclairage juridique illustré par de nombreux exemples

Données de l'Éducation nationale au service du pilotage des politiques éducatives des collectivités

Nouveau

Objectifs

- Maîtriser la signification et les utilisations possibles des indicateurs publics par établissement (IPS, IVAC, IVAL)
- Repérer et comprendre des analyses de la DEPP telles que les résultats de l'enquête SIVIS (climat scolaire) et l'enquête de victimation
- Tirer parti des expériences de convention de partage des données entre collectivité et services académiques

Programme

- Explication des IPS et échanges sur leurs usages
- Explication des IVAC et IVAL
- Présentation des enquêtes de climat scolaire
- Présentation d'expériences de partages de données entre collectivité et services académiques

POINT FORT

Un éclairage synthétique et opérationnel sur les données exploitables par les collectivités

LIEU À distance

DURÉE 0,5 jour

DATE Jeudi 28 mars 2024



PRIX NET / STAGIAIRE 350 €

PUBLIC

Agent-e-s des directions en charge des collèges et des lycées

FORMATRICE RÉFÉRENTE Catherine Moisan

EN BREF

Les services de l'Éducation nationale disposent de nombreux systèmes d'information, indicateurs, analyses qui peuvent présenter un intérêt pour les collectivités territoriales. Certaines de ces données sont rendues publiques par la DEPP (notes d'information, RERS) qui publie des informations et analyses globales au niveau national ou académique. Il existe aussi des données par établissement telles que l'IPS, IVAC ou IVAL. D'autres figurent dans « data education ». La formation vise à expliciter des indicateurs clés pour les collectivités et à informer sur les enseignements à tirer de l'ensemble des données publiques.

La convention bipartite entre la collectivité et l'EPLÉ à l'heure de la loi 3DS

Version révisée

Objectifs

- Maîtriser le cadre juridique et institutionnel qui sous-tend les relations conventionnelles entre collectivité, État et EPLE
- Comprendre les enjeux liés à la convention bilatérale entre la collectivité et l'EPLE
- Définir les contenus de la convention relatifs aux compétences de la collectivité
- Mesurer les incidences de l'instauration par la loi 3DS de l'exercice de l'autorité fonctionnelle de la collectivité sur les adjoint-e-s gestionnaires et savoir les transposer dans la convention et les modalités relationnelles entre la collectivité, le chef d'établissement et l'adjoint-e gestionnaire
- Définir les conditions optimales d'élaboration et de mise en œuvre de la convention bilatérale
- Maîtriser les procédures juridiques de passation

Programme

- Le cadre partenarial et son évolution avec la loi 3DS
- Les différents types de conventionnement et leur articulation
- Le périmètre de la convention collectivité/EPLE : l'indispensable et le facultatif
- Démarche, contenus et outils au service des ambitions éducatives de la collectivité : apports et études de cas
- Ateliers sur la préfiguration d'un dispositif conventionnel conduisant à l'élaboration d'une feuille de route adaptable par chaque collectivité

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 1^{er} et vendredi 2 février 2024

PRIX NET / STAGIAIRE 1270 €

PUBLIC

Agent-e-s des directions en charge des collèges et des lycées

FORMATEUR RÉFÉRENT Jean-Charles Ringard

EN BREF

Les lois de décentralisation et les mesures de déconcentration ont contribué à modifier singulièrement les relations entre les collectivités territoriales, l'État et les EPLE. La loi 3DS est venue accentuer encore le niveau de coopération entre les collectivités et les EPLE en instaurant une autorité fonctionnelle de la collectivité sur les adjoint-e-s gestionnaires. La mise en œuvre de cette disposition repose sur l'actualisation de la convention qui lie la collectivité à chaque EPLE. À condition de s'inscrire dans une véritable démarche partenariale, elle peut être considérée par la collectivité comme une opportunité d'affirmer son projet politique en matière d'éducation tout en préservant ou consolidant la qualité des relations avec les chefs d'établissement, les adjoint-e-s gestionnaires et l'ensemble de la communauté éducative. La formation s'intéresse à la convention collectivité territoriale/EPLE sous trois angles complémentaires : juridique, institutionnel et opérationnel. Pour ce faire, elle combine apports théoriques, témoignage, partages d'expériences et travaux en ateliers.

ADAPTABLE EN INTRA

Département de Loiret - 2023

Animation d'un séminaire de travail avec les équipes de direction des 58 collèges publics

POINT FORT

Témoignage d'un Département et études de cas à partir de conventions intégrant l'autorité fonctionnelle de la collectivité sur les adjoint-e-s gestionnaires

Mettre en œuvre l'autorité fonctionnelle sur les adjoint-e-s gestionnaires

Objectifs

- Maîtriser le cadre juridique et institutionnel
- Apprécier la notion d'autorité fonctionnelle dans le contexte de la relation entre la collectivité de rattachement et les adjoint-e-s gestionnaires des EPLE
- Définir les ambitions de la collectivité et ses incidences sur l'actualisation de la convention bilatérale collectivité/EPLE
- Déterminer un plan de mise en œuvre de l'article 145 dans toutes ses dimensions dont l'organisation interne de la collectivité et l'accompagnement des adjoint-e-s gestionnaires

Programme

- Les fondements juridiques et institutionnels
 - L'article 145 de la loi 3DS : contenu, conditions d'élaboration, rappel du contexte institutionnel et des enjeux politiques
 - Analyse détaillée du « Guide de mise en œuvre de l'autorité fonctionnelle des collectivités de rattachement sur les adjoints gestionnaires des EPLE » (MENJ - Juillet 2022)
 - Un préalable à la mise en œuvre : l'actualisation de la convention bilatérale collectivité/EPLE
- La notion d'autorité fonctionnelle
 - Définition et périmètre d'application
 - Intérêt et écueils à anticiper
 - Autorité fonctionnelle et autorité hiérarchique
 - Focus sur la possible contribution de la collectivité à l'évaluation professionnelle des gestionnaires
- La coopération avec les EPLE
 - Analyse des pratiques existantes : état des lieux des dispositifs conventionnels et des modalités de travail avec les gestionnaires
 - La convention bilatérale collectivité/EPLE : quelles actualisations nécessaires pour mettre en œuvre l'autorité fonctionnelle ? quelle démarche adopter ?
- La construction d'un plan de mise en œuvre de l'autorité fonctionnelle :
 - La concertation à engager : objectifs, contenus, acteurs, calendrier et modalités
 - L'organisation interne de la collectivité
 - L'accompagnement des gestionnaires : outiller et renforcer les compétences
 - Les outils au service de la démarche : tableaux de bord, dialogue de gestion, lettres de mission, ...
 - Conception d'un prototype de plan d'actions

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 25 et vendredi 26 janvier 2024

PRIX NET / STAGIAIRE 1270 €

PUBLIC

Agent-e-s des directions en charge des collèges et des lycées

FORMATEUR RÉFÉRENT Jean-Charles Ringard

EN BREF

L'article 145 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 a introduit une réalité nouvelle : l'autorité fonctionnelle de la collectivité sur les adjoint-e-s gestionnaires des EPLE. En concertation avec Régions de France et l'Assemblée des Départements de France, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a publié dès juillet 2022 un guide de mise en œuvre de l'autorité fonctionnelle des collectivités de rattachement sur les adjoint-e-s gestionnaires des EPLE, notamment pour apporter des réponses concrètes aux interrogations, voire oppositions, des représentant-e-s des équipes de direction. Dans ce contexte de changement, se saisir des possibilités ouvertes par la loi tout en préservant la qualité des relations avec les EPLE et leurs représentants, constitue un défi nouveau pour les services des Départements et des Régions en charge du fonctionnement des collèges et des lycées. La formation vise à proposer une démarche et des outils pour mettre en œuvre de manière opérationnelle, et dans un intérêt partagé entre collectivité et EPLE, cette autorité fonctionnelle nouvelle.

POINT FORT

Retours d'expérience, échanges de pratiques et élaboration de fiches outils

Le dialogue de gestion entre la collectivité et l'EPL

Objectifs

- Maîtriser le cadre général du dialogue de gestion entre la collectivité territoriale et l'EPL : objectifs, moyens, modalités de pilotage et de mise en œuvre
- Être en mesure de conduire le dialogue de gestion avec un EPL
- Inscrire durablement le dialogue de gestion avec les EPL dans le fonctionnement de la collectivité
- Mettre le dialogue de gestion au service de l'application de la loi 3DS

Programme

- Place du dialogue de gestion dans le pilotage de la politique éducative de la collectivité en lien avec l'autorité fonctionnelle instaurée par la loi 3DS
- Présentation de différentes approches du dialogue
- Périmètre du dialogue de gestion :
 - Lien avec la convention collectivité/EPL
 - Dotations globales de fonctionnement et subventions complémentaires
 - Moyens humains mis à disposition par la collectivité
 - Patrimoine et équipements
 - Numérique
 - Restauration
 - Etc.
- Outils du dialogue de gestion
- Démarche et calendrier de mise en œuvre
- Témoignage d'une collectivité conduisant depuis plusieurs années un dialogue de gestion avec les EPL

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 14 et vendredi 15 mars 2024

PRIX NET / STAGIAIRE 1270 €

PUBLIC

Agent-e-s des directions de l'éducation, des ressources humaines et du patrimoine en charge du suivi des collèges et des lycées

FORMATEUR RÉFÉRENT Jean-Charles Ringard

EN BREF

La mise en place d'un dialogue de gestion permet un pilotage et une gestion concertée des politiques éducatives et s'inscrit dans la logique de performance engagée au fil des années par la LOLF, la RGPP et reprise dans la RCBC.

Cette formation aborde les conséquences de la mise en œuvre de la loi 3DS sur les relations entre la collectivité, les EPL et plus largement, les partenaires de l'Éducation nationale.

Elle fournit aux participant-e-s une méthode pour faire du dialogue de gestion un véritable outil de concertation et de négociation avec les EPL.

ADAPTABLE EN INTRA

Département du Puy-de-Dôme - 2023

Accompagnement de la préfiguration du dispositif départemental dans le prolongement d'un premier volet de formation sur la convention bilatérale collectivité/EPL

POINT FORT

Témoignage d'une collectivité, retours d'expérience et travaux en petits groupes

Conduire une politique en faveur de la restauration scolaire

Objectifs

- Connaître le cadre législatif et réglementaire
- Définir les enjeux et les objectifs d'une politique globale de restauration scolaire
- Mettre en œuvre une politique de restauration scolaire sur son territoire : choix stratégiques, pilotage, dialogue de gestion et évaluation

Programme

- Bref rappel du cadre réglementaire et sanitaire avec un focus sur les lois Egalim et les compétences spécifiques des Départements et des Régions
- L'information et l'éducation à l'alimentation et à la lutte contre le gaspillage alimentaire prévues par l'Éducation nationale
- Le projet de restauration scolaire de la collectivité et ses 5 enjeux prioritaires :
 - Enjeux financiers : tarifs, tarification sociale et aides aux familles, DGF, modalités d'achat
 - Enjeux économiques et sociétaux : développement du territoire, auto-suffisance locale, production durable, filière agro-alimentaire, etc.
 - Enjeux humains : fiches de poste, évolution des métiers, formation
 - Enjeux éducatifs : lutte contre le gaspillage alimentaire, équilibre alimentaire, climat scolaire, implication des élèves et projets au sein des établissements
 - Enjeux organisationnels et techniques : organisation du travail des ATTEE, évolution du service, modalités de confection des repas, équipements
- Achat alimentaire responsable et respect des règles de la commande publique
- L'accompagnement de la politique territoriale : formation des chef-fe-s de cuisine, sensibilisation des gestionnaires, concertation avec les acteurs du territoire
- Le dialogue et le suivi avec les EPL : organisation des services de la collectivité, évaluation et démarche qualité, indicateurs et outils de suivi

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 3 et vendredi 4 octobre 2024

PRIX NET / STAGIAIRE 1270 €

PUBLIC

Agent-e-s des directions en charge des collèges et des lycées

FORMATEUR RÉFÉRENT Jean-Charles Ringard

EN BREF

Pour les collectivités, la mission de restauration en EPL se situe au carrefour d'enjeux aussi cruciaux que divers : enjeux sociaux, environnementaux, économiques, techniques, éducatifs et de santé.

La qualité des repas doit évidemment se situer au cœur des dispositifs mis en place mais cette priorité doit s'articuler avec d'autres éléments déterminants comme la responsabilité sanitaire et réglementaire de la collectivité, les moyens humains et financiers mobilisables, la qualité du dialogue avec les gestionnaires sur l'organisation de la mission, les ambitions politiques en matière de restauration responsable et durable (production vertueuse, traçabilité, auto-suffisance locale, choix éducatifs, etc.).

La restauration, compte tenu des compétences des collectivités territoriales et de l'évolution du cadre législatif et réglementaire, relève d'une approche systémique qui en fait un enjeu majeur de politique publique. Ainsi, la formation permet aux participant-e-s d'embrasser l'ensemble des thématiques qui méritent d'être prises en compte au moment de définir ou de réviser une politique globale en faveur de la restauration scolaire. Elle repose notamment sur le témoignage d'un Département avancé et sur des séquences de travail en atelier.

POINT FORT

Témoignage d'un Département avancé et co-construction d'une fiche outil sur les éléments incontournables pour la conduite d'une politique globale de restauration scolaire

Les logements de fonction des EPLE

Objectifs

- Connaître la définition des différents types d'attribution de logement et le régime juridique applicable à chacun d'eux
- Distinguer les régimes applicables aux agent-e-s de l'État et aux agent-e-s de la collectivité
- Définir les contreparties imposées aux occupant-e-s des logements
- Prévenir les contentieux

Programme

- Principes généraux :
 - Textes de référence et jurisprudence
 - Propriété publique et domanialité
 - Spécificités des logements de fonction dans les EPLE
 - Bénéficiaires : agent-e-s de l'État et des collectivités
- Les modalités d'occupation :
 - Nécessité absolue de service (NAS)
 - Convention d'occupation précaire avec astreintes (COPA)
 - Convention d'occupation précaire (COP)
 - Procédure d'attribution
 - Gratuité et redevances
 - Avantages accessoires
 - Obligations des occupant-e-s
- Perte du logement de fonction :
 - Les différents cas
 - Garanties des droits des occupant-e-s
- Procédure d'expulsion :
 - Une procédure juridictionnelle
 - Le référé, procédure d'urgence
 - Le jugement d'expulsion et son application

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 10 et vendredi 11 octobre 2024

PRIX NET / STAGIAIRE 1270 €

PUBLIC

Agent-e-s des directions de l'éducation en charge de la gestion des logements de fonction des EPLE

FORMATEUR RÉFÉRENT Marc Debène

EN BREF

La formation présente les fondements juridiques indispensables à une gestion rigoureuse des logements de fonction des personnels de l'État et des personnels territoriaux.

ADAPTABLE EN INTRA

Département de la Charente - 2022

Déclinaison intégrant la préfiguration d'un règlement à destination des collèges et des procédures internes de fonctionnement

POINT FORT

Préfiguration d'un règlement des logements de fonction

Les contrats liés aux bâtiments des EPLE : quelles modalités de gestion et de financement ?

Objectifs

- Appréhender les responsabilités des collectivités territoriales vis-à-vis de la sécurité, de la maintenance et de l'entretien des bâtiments scolaires
- Définir une politique de gestion des contrats : quelle répartition entre collectivité et EPLE ?
- Être en mesure d'accompagner les EPLE en cas de reprise des contrats par la collectivité
- Mettre en place des règles de financement adaptées aux contraintes de la collectivité et garantissant un traitement équitable des EPLE

Programme

- Cadrage juridique : loi du 11 août 2004, code de la construction et de l'habitation, arrêté du 25 juin 1980
- Compétences des collectivités dans le domaine des contrats : contrôles obligatoires, entretien obligatoire et autres contrats
- Recensement des contrats obligatoires pour la collectivité et hiérarchisation des autres contrats par ordre de priorité
- Gestion directe ou délégation aux EPLE : quels avantages ? quelles limites ?
- En cas de gestion directe par la collectivité : quel accompagnement des EPLE ?
- En cas de gestion directe par les EPLE : quelles modalités de financement par les collectivités ? DGF, subvention spécifique ou remboursement des dépenses réelles
- Témoignage d'une collectivité
- Échange de pratiques entre participant-e-s

LIEU Paris

DURÉE 1 jour

DATE Mardi 4 juin 2024

PRIX NET / STAGIAIRE 660 €

PUBLIC

Agent-e-s des directions en charge de l'éducation et du patrimoine

FORMATRICE RÉFÉRENTE Laure Audeguy

EN BREF

Les Départements et les Régions sont responsables de la mission générale d'entretien des EPLE et de l'ensemble des obligations qui en découlent en matière de contrats d'entretien des bâtiments.

Des contrats de contrôle et de maintenance des bâtiments s'imposent à tous les EPLE.

Deux modalités de gestion sont aujourd'hui mises en œuvre et peuvent être amenées à co-exister sur un même territoire : la prise en charge directe par la collectivité de tout ou partie des contrats et la délégation à l'EPLE de tout ou partie des prérogatives de la collectivité.

La formation que nous proposons permet d'apprécier les atouts et les limites de ces différents modes de gestion ainsi que leur incidence sur les modalités de financement des contrats par la collectivité et sur les relations avec les EPLE.

Pour la collectivité, l'enjeu est de combiner qualité des prestations, maîtrise des coûts et préservation d'un cadre partenarial constructif avec les EPLE.

POINT FORT

Témoignage d'un Département avancé

Penser la place des collectivités dans l'enseignement supérieur et la recherche

Version révisée

Objectifs

- Maîtriser le cadre institutionnel et juridique qui régit le système de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Appréhender les responsabilités des collectivités territoriales et évaluer les marges d'action dont elles disposent
- Anticiper les évolutions institutionnelles qui concernent les collectivités territoriales et en particulier les Régions
- Prendre en compte la perspective européenne

Programme

- Cadre institutionnel
 - L'ESR, une compétence de l'État
 - Le rôle des collectivités territoriales : cadre juridique et enjeux
 - L'indispensable intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche
 - La recherche comme axe structurant de l'offre d'enseignement
 - Le pilotage (MESRI) et le financement de l'ESR (Mission ESR)
- Formations et diplômes
 - Le cadre : une organisation en cycles universitaires et niveaux de formation
 - Le monopole étatique de la collation des grades et des titres universitaires
 - Accréditation, habilitation et reconnaissance des diplômes
 - Formations universitaires et formations professionnelles
 - Les cas particuliers : CPGE, BTS et formations sanitaires et sociales
- Établissements
 - Les établissements publics nationaux : universités et autres EPSCP, organismes de recherche, regroupements et établissements expérimentaux, politiques de site
 - Établissements privés d'enseignement supérieur
- Contractualisation et évaluation
 - La place centrale du CPER : un exercice de cohérence et un support de pilotage
 - La contractualisation avec l'État
 - La contractualisation des organismes de recherche avec les Régions
 - La contractualisation entre établissements d'enseignement et organismes de recherche
- Des exercices stratégiques incontournables pour les Régions
 - Le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) : le cadre de référence de la politique régionale
 - La Stratégie de Spécialisation Intelligente (ou S3) pour la recherche et l'innovation : compétitivité et différenciation territoriale à l'échelle de l'Europe
- Des actions connexes
 - Le soutien à la vie étudiante : mobilité, logement, etc.
 - L'information sur l'orientation

LIEU Paris

DURÉE 1 jour

DATE Mardi 1^{er} octobre 2024

PRIX NET / STAGIAIRE 660 €

PUBLIC

Agent-e-s en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les Régions et les Départements

FORMATEUR RÉFÉRENT Marc Debène

EN BREF

Cette formation permet aux participant-e-s d'appréhender l'organisation et les dynamiques du système de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI) pour mieux évaluer le champ possible d'intervention des Régions mais aussi des Départements, des communes et des intercommunalités. Si l'enseignement supérieur est une compétence de l'État, les collectivités territoriales, en particulier les Régions, jouent un rôle important en matière de programmation des investissements (CPER) et de prospective (SRESRI). Certaines formations ne peuvent être organisées qu'avec leur concours (CPGE, BTS, formations sociales et de santé). Par ailleurs, l'enseignement supérieur et la recherche constituent un levier déterminant pour le développement économique et l'aménagement du territoire. Dans un contexte en évolution permanente, notamment sur le plan européen, la formation s'attache à présenter les principes généraux tels qu'ils résultent notamment du code de l'éducation, l'organisation des formations supérieures et des diplômes qui les sanctionnent, la diversité des établissements d'enseignement supérieur et leur dynamique d'évolution (autonomie, regroupement) et les possibilités d'action des collectivités territoriales, notamment des Régions.

POINT FORT

Présentation du système ESRI à travers le prisme des collectivités territoriales et retour d'expérience sur une politique régionale avancée

Financement

Depuis le premier acte de la décentralisation, les Départements et les Régions ont une obligation de financement du fonctionnement des établissements publics d'enseignement, dans le cadre d'un régime juridique dit de compétences partagées.

FORMATEUR·RICE·S

Laure Audeguy, ex-conseillère d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPL

François Chambrette, ex-conseiller d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPL

Marie Cornillon, ex-conseillère d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPL

Geneviève Fernier, ex-inspectrice de l'enseignement agricole à compétence générale (secteur administratif, juridique et financier) ; ex-gestionnaire d'EPLFPA

Jérémy Noyé, gestionnaire-comptable d'EPL

Serge Pouts-Lajus, directeur de la société Éducation & Territoires

Jean-Charles Ringard, inspecteur général honoraire de l'éducation, du sport et de la recherche et ancien directeur général délégué en charge de l'éducation, de l'offre de formation et de l'emploi de la Région Pays de la Loire

Florence Zimmerlin, cheffe du service « fonctionnement des lycées, internats, restauration » de la Région Grand Est

NOS RÉFÉRENCES - ÉTUDES ET CONSEIL



- Calcul de la dotation globale de fonctionnement sur la base de critères objectifs
- Harmonisation des tarifs de restauration
- Mise en place d'un dispositif de gestion des services de restauration des collèges
- Audit de la situation financière d'établissements
- Calcul des forfaits d'externat des établissements d'enseignement privés
- Contrôle des budgets et transfert de compétences aux agent-e-s de la collectivité

NOUVEAUTÉS

- Approfondissement DGF - Calcul de la part EPS - Page 17
- Approfondissement DGF - Écrêtement et fonds de roulement - Page 17

La dotation globale de fonctionnement des EPLE

Objectifs

- Mesurer les enjeux liés à la dotation globale de fonctionnement (DGF)
- Comprendre les principes généraux, juridiques et techniques, présidant au calcul de la DGF
- Savoir analyser de façon critique la grille actuelle de calcul de la collectivité
- Mettre en place des mesures d'amélioration des procédures et des modalités de calcul
- Élaborer un plan de concertation et de communication en direction des EPLE

Programme

- Fondements juridiques : dotation globale et subventions spécifiques
- État des lieux des pratiques des collectivités
- Principes et critères de calcul de la DGF
 - Part élève : dépenses liées aux effectifs
 - Part patrimoine : dépenses liées aux caractéristiques physiques du bâtiment
- Modalités de calcul de la part élève
 - L'effet d'échelle
 - Les filières d'enseignement
 - La situation géographique (indice d'éloignement)
 - Prise en compte de l'indice de position sociale (IPS)
- Modalités de calcul de la part patrimoine
 - Prévisionnel des consommations de viabilisation et des dépenses d'entretien et de contrats
 - Détermination de coefficients correcteurs prenant en compte l'augmentation des prix de l'énergie
 - Définition des forfaits pour les dépenses liées à l'entretien
- DGF et financement du service de restauration et d'hébergement
- DGF et besoin en fonds de roulement
- Impact de la prise en charge par la collectivité de certaines dépenses : contrats, réseau, vêtements de travail des ATTEE, téléphonie, etc.
- Principes et procédures pour la prise en compte de la DGF dans le calcul du forfait d'externat

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 18 et vendredi 19 janvier 2024

PRIX NET / STAGIAIRE 1270 €

PUBLIC

Agent-e-s des directions de l'éducation en charge de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'outil de calcul de la DGF

FORMATEUR RÉFÉRENT Serge Pouts-Lajus

EN BREF

En période de contrainte budgétaire, les collectivités doivent impérativement maîtriser les procédures d'attribution des moyens financiers qu'elles allouent aux EPLE dans le cadre de leur autonomie de fonctionnement. L'objectif est double : maîtriser la dépense globale et garantir l'équité de traitement des EPLE. La formation présente les méthodes et les outils permettant de calculer la DGF en respectant ces principes, c'est-à-dire en dotant les établissements selon des critères objectifs et vérifiables, liés à leurs besoins et à leurs caractéristiques.

POINT FORT

Présentation et analyse comparée de pratiques de collectivités, présentation d'un outil de calcul de la DGF (modèle Excel)



Approfondissement DGF Calcul de la part EPS

Nouveau

Objectifs

- Traduire les programmes officiels d'EPS en temps d'occupation des diverses catégories d'équipement
- Identifier les données utiles pour calculer la part EPS de la DGF
- Conduire une enquête auprès des établissements sur leurs conditions d'accès aux équipements sportifs
- Arbitrer entre un financement par la DGF ou par subvention

Programme

- Partage des pratiques des collectivités présentes
- Analyse des programmes d'EPS (collège, lycée)
- Catégorisation des équipements et répartition du volume horaire par type d'équipement
- Financement des accès
- Financement des déplacements
- Modalité de versement des moyens aux EPLE
- Modalités de financement de l'enseignement privé sous contrat
- Modèle de calcul (Excel)

POINT FORT

Présentation d'un outil de modélisation et de calcul (Excel)

LIEU À distance

DURÉE 0,5 jour

DATE Mardi 30 janvier 2024



PRIX NET / STAGIAIRE 350 €

PUBLIC

Agent-e-s des directions de l'éducation en charge de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'outil de calcul de la DGF

FORMATEUR RÉFÉRENT Serge Pouts-Lajus

EN BREF

L'EPS se distingue des autres disciplines de l'enseignement obligatoire car les établissements ne sont pas placés pour son exercice sur un pied d'égalité. Les conditions d'accès aux équipements (gymnase, plateaux sportifs, pleine nature, etc.) peuvent différer de façon importante : certains équipements sont d'accès gratuit, d'autres payant ; certains sont accessibles à pied, d'autres en transport. La formation propose une modalité de calcul équitable tenant compte à la fois des programmes officiels de l'EPS et de la situation de chaque établissement.



Approfondissement DGF Écrêtement et fonds de roulement

Nouveau

Objectifs

- Savoir rechercher les indicateurs de santé financière de l'EPL dans les comptes financiers
- Maîtriser les notions : fonds de roulement, réserves, moyens immédiatement disponibles, autonomie financière
- Savoir calculer le niveau d'autonomie financière en euros et en jours
- Choisir et appliquer une modalité d'écrêtement de la DGF tenant compte du niveau d'autonomie financière

Programme

- Pratiques des collectivités participantes
- Analyse des comptes financiers
- Calcul du fonds de roulement révisé
- Détermination des dépenses annuelles moyennes et de l'autonomie financière
- Modalités de calcul et d'application de l'écrêtement
- Concertation avec les EPLE

POINT FORT

Présentation d'une procédure de collecte de données dans les comptes financiers

LIEU À distance

DURÉE 0,5 jour

DATE Mardi 26 mars 2024



PRIX NET / STAGIAIRE 350 €

PUBLIC

Agent-e-s des directions de l'éducation en charge de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'outil de calcul de la DGF

FORMATRICE RÉFÉRENTE Laure Audeguy

EN BREF

Il est à présent admis que le niveau d'autonomie financière des EPLE, mesuré en jours, doit être maintenu dans une fourchette « raisonnable » entre un minimum sous lequel l'EPL pourrait se trouver en difficulté et un maximum au-dessus duquel il accumule inutilement des réserves importantes. Le calcul de la DGF doit permettre de ramener l'autonomie financière dans cette fourchette soit par une augmentation, soit par une réduction (écrêtement) conduisant l'EPL à réduire son fonds de roulement.

Le contrôle des actes budgétaires des EPLE

Objectifs

- S'approprier les concepts et le vocabulaire de base en matière de finances publiques
- Formaliser les instructions et les préconisations de la collectivité dans le cadre de l'autonomie financière des EPLE
- Maîtriser les procédures de vote et d'arrêt du budget
- Comprendre le processus d'élaboration et d'exécution du budget
- Identifier les points sur lesquels doit porter le contrôle
- Engager un dialogue de gestion avec les EPLE

Programme

- Principes fondamentaux : actes de l'EPLE, acteurs de la gestion financière de l'EPLE et autorités de contrôle
- Présentation générale du budget d'un EPLE
- Élaboration du budget : services généraux, services spéciaux, deuxième section
- Vote du budget et calendrier de transmission des actes
- Contrôle du budget : pièces, recettes et dépenses, équilibres budgétaires, instructions de la collectivité
- Arrêt du budget : accord, règlement conjoint, saisine de la Chambre régionale des comptes
- Étapes de l'exécution budgétaire et décisions budgétaires modificatives
- Focus sur les évolutions induites par le déploiement d'Op@le

LIEU Paris

DURÉE 4 jours (2+2)

DATES Jeudis et vendredis
19 - 20 septembre et 17 - 18 octobre 2024

PRIX NET / STAGIAIRE 1890 €

PUBLIC

Agent-e-s des directions de l'éducation en charge du contrôle des actes budgétaires des EPLE

FORMATRICE RÉFÉRENTE Laure Audeguy

EN BREF

L'acte budgétaire d'un EPLE est à la fois un élément de traduction de la politique financière de la collectivité et un outil de mise en œuvre du projet d'établissement. Sa cohérence, sa sincérité, son exactitude et sa fidélité à la convention de partenariat sont donc essentielles. La formation donne aux agent-e-s les moyens de contrôler efficacement les documents budgétaires, notamment ceux édités dans Op@le.

POINT FORT

Méthode de contrôle, études de cas et exercices à partir d'un budget édité dans Op@le

Le contrôle des actes budgétaires des EPLE Perfectionnement et études de cas

Objectifs

- Approfondir les connaissances budgétaires
- S'entraîner à contrôler des budgets dont la lecture est exigeante
- Enrichir ses méthodes de contrôle par l'échange de pratiques

Programme

- Excédent de la section de fonctionnement
- Prélèvement sur fonds de roulement
- Amortissements et provisions
- CAF/IAF et résultat
- Dépenses obligatoires
- Opérations en capital
- Focus sur les évolutions induites par le déploiement d'Op@le

POINT FORT

Exercices pratiques, en petits groupes, à partir de cas complexes

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 14 et vendredi 15 novembre 2024

PRIX NET / STAGIAIRE 1270 €

PUBLIC

Agent-e-s des directions de l'éducation en charge du contrôle des actes budgétaires des EPLE et ayant suivi le stage *Le contrôle des actes budgétaires des EPLE* (voir ci-dessus)

FORMATEUR RÉFÉRENT Jérémy Noyé

EN BREF

Ce stage, que nous proposons pendant la période de contrôle des budgets, s'adresse aux agent-e-s ayant déjà pratiqué le contrôle et qui souhaitent s'exercer à partir de cas complexes et représentatifs des difficultés auxquelles ils-elles pourront être confronté-e-s dans le cadre du contrôle des budgets des EPLE de leur territoire.

Le stage vise à la fois à actualiser leurs connaissances et à perfectionner leurs méthodes de contrôle.

L'analyse des comptes financiers des EPLE

Objectifs

- Comprendre les mécanismes qui permettent d'apprécier la situation financière des EPLE
- Exercer une lecture pertinente des charges et des produits
- Décrypter une balance
- Interpréter le résultat
- Vérifier l'exactitude du montant du fonds de roulement
- Identifier les informations nécessaires à l'ajustement des dotations
- Apprécier les demandes complémentaires des EPLE

Programme

- Présentation du compte financier des EPLE : objectifs, calendrier et procédure
- Principes de la comptabilité
- Élaboration du compte financier : écritures de fin d'exercice, résultat, bilan et fonds de roulement
- Analyse du compte financier et exploitation des données
- Focus sur les évolutions induites par le déploiement d'Op@le

POINT FORT

Méthode pour l'analyse et études détaillées de comptes financiers (GFC et Op@le)

LIEU Paris

DURÉE 4 jours (2+2)

DATES Jeudis et vendredis
8 - 9 février et 14 - 15 mars 2024

PRIX NET / STAGIAIRE 1890 €

PUBLIC

Agent-e-s des directions de l'éducation en charge de l'analyse des comptes financiers des EPLE et ayant suivi la formation *Le contrôle des actes budgétaires des EPLE* (voir ci-contre)

FORMATRICE RÉFÉRENTE Marie Cornillon

EN BREF

Les comptes financiers des EPLE sont des sources d'informations essentielles pour les collectivités. Ces documents doivent retracer une gestion conforme aux règles du droit administratif, budgétaire et financier et aux instructions et préconisations de la collectivité. La formation donne les moyens d'analyser les comptes financiers afin de conduire un dialogue de gestion constructif avec les EPLE qui permette de répondre à leurs besoins réels.

La santé financière de l'EPLE Ratios et tableaux de bord

Objectifs

- Mesurer les enjeux liés à la mise en place de ratios et tableaux de bord de suivi des finances des EPLE
- Identifier les sources de données pertinentes et appréhender les opportunités et les limites de leur exploitation
- Maîtriser une approche méthodologique et disposer d'outils pour concevoir des ratios et des tableaux de bord

Programme

- Sources de données pour l'analyse financière : comptes financiers, situation des dépenses et des recettes par services et par comptes, etc.
- L'interprétation des données et ses limites : besoin en fonds de roulement, autonomie financière, etc.
- Principes généraux de l'élaboration de ratios
- Présentation des ratios et tableaux de bord d'une Région
- Mises en situation

POINT FORT

Témoignage d'une Région, présentation de tableaux de bord et mises en situation

LIEU Paris

DURÉE 1 jour

DATE Mardi 11 juin 2024

PRIX NET / STAGIAIRE 660 €

PUBLIC

Agent-e-s des directions de l'éducation en charge de l'analyse des comptes financiers des EPLE et ayant suivi le stage *L'analyse des comptes financiers des EPLE* (voir ci-dessus)

FORMATRICE RÉFÉRENTE Laure Audeguy

EN BREF

Les tableaux de bord utilisés par la collectivité peuvent avoir des finalités multiples : pilotage des moyens alloués par la collectivité, repérage des établissements en difficulté ou en situation particulière, information des élu-e-s présent-e-s aux conseils d'administration des EPLE, support du dialogue de gestion avec les établissements. La formation s'adresse aux agent-e-s aguerris qui souhaitent mettre en place ou actualiser des tableaux de bord synthétisant l'état des finances des EPLE.

Gestion financière du service de restauration et d'hébergement

Objectifs

- Comprendre les faiblesses des règles de gestion héritées de l'État
- Mettre en place des règles de gestion qui garantissent davantage la qualité du service et la maîtrise des dépenses
- Mesurer l'impact de la refonte des règles de gestion
- Savoir conduire le dialogue avec les équipes de direction des établissements

Programme

- Les pratiques héritées de l'État
 - Principes et évolutions depuis le transfert de compétences (2004)
 - Les coûts du SRH, approche économique
 - Analyse détaillée du SRH : budgets et comptes financiers
 - Analyse critique : une gestion de type administratif
 - Conséquences sur la gestion, la qualité des repas et la maîtrise du service par la collectivité
- Proposition de règles nouvelles
 - Le principe d'égalité, l'harmonisation des tarifs et des règles de gestion
 - Le coût de l'assiette : une charge prioritaire
 - Une évaluation réaliste des charges de fonctionnement rendue indispensable par le déploiement d'Op@le
 - Un reversement résiduel à la collectivité
- Conséquences de la refonte des règles de gestion
 - Responsabilisation accrue de la collectivité dans le SRH
 - Calcul de la dotation globale de fonctionnement
 - Assiette du forfait d'externat
 - Fonds de roulement de l'EPLE et « réserves » du SRH
 - Service spécial ou budget annexe
- Mise en œuvre
 - Règlements de restauration et d'hébergement
 - Concertation avec les équipes de direction des EPLE
 - Les objections auxquelles la collectivité doit savoir répondre
 - Calendrier d'application
- Tarification sociale
 - Critères possibles
 - Exemples de modélisation

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 23 et vendredi 24 mai 2024

PRIX NET / STAGIAIRE 1270 €

PUBLIC

Agent-e-s des directions de l'éducation en charge de la restauration scolaire et de la dotation globale de fonctionnement

FORMATRICE RÉFÉRENTE Marie Cornillon

EN BREF

En 2004, l'État a transféré aux Départements et aux Régions l'exploitation du service de restauration et d'hébergement des EPLE.

Depuis, les collectivités se sont saisies de cette compétence en harmonisant les tarifs, en établissant le règlement du service, parfois en réorganisant les modes de production et en mutualisant l'approvisionnement. Cependant, pour la gestion financière du service, elles continuent le plus souvent d'appliquer les règles établies par l'État (évaluation des charges communes).

La formation propose une approche plus rigoureuse, fondée sur l'analyse des charges et tient compte des enjeux liés au déploiement d'Op@le.

POINT FORT

Méthode complète illustrée par des exemples concrets et l'étude de documents budgétaires et financiers

Financement des activités et des installations sportives dans le cadre de l'EPS

Objectifs

- Maîtriser le cadre juridique et le contexte institutionnel
- Différencier les prérogatives des différents acteurs
- Disposer de connaissances solides sur les obligations et marges de manœuvre de l'EPLE en matière d'éducation physique et sportive (EPS)
- Mettre en place des règles de financement qui garantissent un traitement juste et équitable des EPLE et la maîtrise des dépenses de la collectivité

Programme

- Cadrage juridique
 - Lois sur le sport
 - Lois de décentralisation : acte I à III, loi NOTRe, loi 3DS
 - Lois sur l'éducation : lois Peillon et Blanquer
- Contexte institutionnel et gouvernance
 - Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques
 - Compétences des collectivités territoriales en matière d'EPS et de sport
 - Le contrôle des installations sportives : un domaine de responsabilités partagées
 - L'organisation interne des collectivités territoriales
- EPLE, EPS et pratiques sportives
 - Bulletin officiel spécial n°6 du 25 juin 2015 définissant les ateliers en cycle IV
 - Le savoir nager en cycle III
 - Le cas des sections sportives scolaires et des filières de sport de haut niveau (sportifs de haut niveau et sportifs espoirs)
 - Les associations sportives
 - Le transport des élèves
- Financement par les collectivités
 - La diversité des pratiques actuelles
 - Proposition de règles nouvelles de financement
 - Le conventionnement avec les communes et les EPCI
- Témoignage et études de cas

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 10 et vendredi 11 octobre 2024

PRIX NET / STAGIAIRE 1270 €

PUBLIC

Agent-e-s des directions de l'éducation en charge du financement des activités et des installations sportives dans le cadre de l'EPS

FORMATEUR RÉFÉRENT Jean-Charles Ringard

EN BREF

Le code de l'éducation oblige les Départements et les Régions à concourir aux pratiques d'éducation physique et sportive (EPS) établies par le ministère de l'Éducation nationale. Que couvre exactement cette obligation ? Comment définir la contribution de la collectivité ? Quelles modalités de financement adopter ? Comment apprécier les demandes de financement des EPLE ? Quel partenariat avec les villes et EPCI, propriétaires des équipements utilisés par les EPLE ?

Autant de questions qui reflètent la complexité inhérente aux pratiques de financement de l'EPS par les collectivités territoriales, complexité qui s'explique en partie par le nombre important de parties prenantes et la diversité des situations rencontrées sur un même territoire.

POINT FORT

Témoignage d'une collectivité et échanges de pratiques

Le financement des cités scolaires

Objectifs

- Appréhender le concept de cité scolaire et cerner les responsabilités respectives des collectivités concernées
- Maîtriser les problématiques budgétaires et leurs conséquences
- Réviser les conventions entre EPLE et collectivités
- Concilier respect des règles et réalités du terrain

Programme

- Éléments de contexte :
 - Histoire et perspectives
 - Cadre juridique
 - Des configurations diverses : cités mixtes ou non, locaux, équipes de direction, personnels territoriaux, logements de fonction, gros équipements et réparations
- Gestion budgétaire et financière :
 - DGF : diversité des pratiques des collectivités et des EPLE
 - Les clés de répartition
 - Les charges communes et spécifiques de l'externat
 - Le SRH : une diversité d'approche pour la budgétisation, la tarification, la gestion des charges communes et les reversements aux collectivités
 - Autofinancement des investissements et incidences sur le patrimoine
 - L'exécution budgétaire, le résultat, le fonds de roulement
- Les conventions :
 - Entre les collectivités territoriales
 - Entre les EPLE
 - Étude de conventions
- Études de cas :
 - Analyse du budget et du compte financier d'une cité scolaire
 - Focus sur les fonds de roulement
 - Exercices pratiques

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 4 et vendredi 5 avril 2024

PRIX NET / STAGIAIRE 1270 €

PUBLIC

Agent-e-s des directions de l'éducation

FORMATRICE RÉFÉRENTE Laure Audeguy

EN BREF

La gestion des cités scolaires est un sujet complexe pour les collectivités concernées : répartition des charges budgétaires, calcul de la dotation de fonctionnement, gestion du SRH, des fonds de roulement, etc. La diversité des conventions mises en place entre collectivités et entre EPLE traduit la difficulté à définir une organisation standardisée pour la gestion des cités scolaires. La formation apporte des réponses pratiques à l'ensemble de ces questions.

POINT FORT

Exercices pratiques à partir de documents budgétaires et comptables

Les modalités de calcul du forfait d'externat

Objectifs

- Connaître le cadre juridique et les apports des principales jurisprudences
- Identifier les dépenses éligibles pour le calcul du forfait d'externat
- Reconstituer les parts « Matériel » et « Personnels » du forfait
- Maîtriser les modalités de versements aux établissements privés

Programme

- Rappel du cadre juridique
 - Les principes du contrat d'association (loi Debré)
 - Les obligations des collectivités territoriales
 - Composition du forfait d'externat depuis 2004 : part « Matériel » et part « Personnels »
 - Les financements d'investissement attribués au titre de la loi « Falloux »
- Échange de pratiques entre les collectivités
 - Montant du forfait
 - Modalités de calcul
 - Difficultés rencontrées
- Calcul de la part « Matériel »
 - La définition de l'assiette du forfait et les principaux apports de la jurisprudence
 - Les agent-e-s du siège en charge du fonctionnement de l'externat des EPLE
 - Une base de travail : la DGF allouée aux EPLE
- Calcul de la part « Personnels »
 - Les dépenses de personnels liées aux missions d'externat transférées aux collectivités en 2004 et prises en charge par les ATTEE
- Étude de cas - Calcul du forfait pour un Département
 - Contexte de la mission
 - Présentation de la méthodologie appliquée
 - Proposition d'une grille de calcul
- Versement du forfait aux établissements privés
 - Calendrier et modalités de versement
 - Cas des élèves non-résidents

LIEU À distance

DURÉE 1 jour

DATE Mardi 28 mai 2024



PRIX NET / STAGIAIRE 660 €

PUBLIC

Agent-e-s des directions de l'éducation en charge du financement des établissements d'enseignement

FORMATEUR RÉFÉRENT Serge Pouts-Lajus

EN BREF

Le code de l'éducation stipule que les collectivités territoriales versent aux établissements d'enseignement privés sous contrat une contribution forfaitaire qui participe aux dépenses afférentes à l'externat des collèges et des lycées privés dans les mêmes conditions que pour les classes correspondantes des EPLE. Le calcul du forfait d'externat implique donc de recenser avec précision les dépenses éligibles. Or l'exercice s'avère complexe et exigeant. Après une présentation du cadre juridique qui régit les pratiques, la formation vise à doter les collectivités des compétences techniques nécessaires pour conduire un diagnostic et le cas échéant, réviser les modalités de calcul de leur forfait.

POINT FORT

Présentation d'une méthode de calcul directement applicable

L'organisation administrative et comptable des lycées agricoles au sein des EPLEFPA

Objectifs

- Maîtriser les connaissances juridiques relatives aux EPLEFPA
- Appréhender la nature et les formes des missions de contrôle qui incombent aux Régions
- Maîtriser les méthodes concrètes et les outils pratiques permettant d'exercer les fonctions de gestion et de contrôle, dans les meilleures conditions de rigueur et d'efficacité

Programme

- Organisation administrative des EPLEFPA : particularités juridiques et réglementaires, missions, centres
- Organisation comptable des EPLEFPA : réglementation comptable, acteurs et responsabilités
- Organisation informatique actuelle, contrôle de gestion et analytique et évolutions en cours
- Analyse du compte financier : indicateurs, analyse par centre

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 14 et vendredi 15 novembre 2024

PRIX NET / STAGIAIRE 1270 €

PUBLIC

Agent-e-s des directions de l'éducation en charge du contrôle des actes budgétaires et financiers des EPLEFPA

FORMATRICE RÉFÉRENTE Geneviève Fernier

EN BREF

Les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) se distinguent des EPLE par leurs missions et leur organisation, tant sur le plan administratif que sur le plan comptable. Ces différences ne sont pas sans incidence sur la gestion comptable et financière des établissements par la collectivité. La formation présente ces différences et ces particularités afin que les agent-e-s puissent conduire une analyse pertinente de la situation de ces établissements.

POINT FORT

Méthode pratique pour un contrôle éclairé et efficace de la gestion financière et comptable des lycées agricoles

Aménagement

Les Départements et les Régions sont respectivement responsables de la définition des aires de recrutement des collèges et des lycées et s'avèrent à ce titre des acteurs centraux de l'aménagement territorial de l'offre scolaire.

Confrontées aux évolutions de leur territoire, notamment sur le plan démographique, les collectivités sont par ailleurs amenées à ouvrir, fermer ou fusionner des EPLE. Ces procédures, parfois délicates sur le plan politique, s'inscrivent dans un cadre partenarial et juridique qui doit être parfaitement maîtrisé.

FORMATEUR·RICE·S

Jacques Bonneau, directeur associé de TMO, en charge de la démographie, de la cartographie, de l'open data et des traitements statistiques

Marie Cornillon, ex-conseillère d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPL

Marc Debène, professeur agrégé de droit public, ancien recteur d'académie, auteur des commentaires du *Code de l'éducation* pour les éditions Dalloz depuis 2006

Natalie Kronenberger, directrice de l'éducation du Département de la Haute-Garonne

Serge Pouts-Lajus, directeur de la société Éducation & Territoires

Jean-Charles Ringard, inspecteur général honoraire de l'éducation, du sport et de la recherche et ancien directeur général délégué en charge de l'éducation, de l'offre de formation et de l'emploi de la Région Pays de la Loire

PARTENAIRE



TMO
www.tmo.fr

Construire une politique de sectorisation scolaire

Objectifs

- Mesurer les différents enjeux liés à la sectorisation
- Identifier les données utiles et les limites de leur exploitation
- Se familiariser avec les techniques de projection démographique et de sectorisation
- Disposer des connaissances pour concevoir un dispositif de sectorisation robuste

Programme

- Cadre juridique et réglementaire
- Enjeux pour les collectivités et l'État : mixité sociale, taux d'occupation, gestion du parc immobilier, etc.
- Déterminer la capacité d'accueil des EPLE : les facteurs à prendre en compte
- Présentation générale des données nécessaires à la sectorisation et aux projections démographiques
- Introduction aux techniques d'optimisation de la sectorisation
- Introduction aux techniques de projection démographique
- Mixité sociale et scolaire : indicateurs et focus sur le plan du MENJ pour favoriser la mixité sociale et scolaire dans l'enseignement (mai 2023)

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 26 et vendredi 27 septembre 2024

PRIX NET / STAGIAIRE 1270 €

PUBLIC

Agent-e-s des Départements en charge de la sectorisation des EPLE, agent-e-s des Régions en charge de la carte des formations et agent-e-s des Départements et des Régions en charge de la prospective et de l'aménagement du territoire

FORMATEUR RÉFÉRENT Jean-Charles Ringard

EN BREF

La sectorisation des collèges relève de la compétence des Départements et la redéfinition des aires de recrutement revêt pour la collectivité des enjeux multiples et cruciaux d'ordre économique, social, politique, urbanistique, etc.

La sectorisation est un levier d'action puissant pour le Département mais il s'agit aussi d'un dossier sensible et complexe à porter pour ses services.

Sur le plan technique, la sectorisation est par ailleurs un dossier exigeant qui oblige notamment à traiter des données nombreuses et composites : capacités d'accueil des collèges, données démographiques, organisation des transports publics, projets de construction, de démolition, etc.

Responsables de la définition de la carte des formations professionnelles initiales et de la définition des districts de recrutement des élèves des lycées (en partenariat avec l'Académie), les Régions sont elles aussi susceptibles d'être intéressées par cette formation, notamment par le volet consacré aux projections démographiques.

Enfin, le plan du MENJ pour favoriser la mixité sociale et scolaire dans l'enseignement vient interroger les politiques de sectorisation des collectivités.

ADAPTABLE EN INTRA

Département de l'Oise - 2022

Déclinaison intégrant des séquences de mise en pratique à partir de données du Département

POINT FORT

Témoignage d'une collectivité et études de cas

Mettre en œuvre la sectorisation scolaire et les projections démographiques

Objectifs

- Connaître de manière détaillée les données utiles et les difficultés de leur exploitation
- Mettre en œuvre sous Excel les travaux de sectorisation
- Mettre en œuvre sous Excel les projections classiques par vieillissement
- Travailler sous Excel à partir des projections INSEE
- Disposer d'outils de mesure de la mixité

Programme

- Présentation détaillée de données avec un focus sur la richesse des données INSEE
- Analyse et optimisation de la sectorisation :
 - Approche simple à partir de la base des adresses traitées avec Excel
 - Techniques optimales avec agrégation de la base des adresses, prise en compte des projections démographiques et recours au système d'information géographique
- Projections démographiques :
 - Apports et limites
 - Zonages
 - Techniques : vieillissement, Omphale (INSEE), estimation des constructions
 - Élaboration de scénarios
- Mixité sociale et scolaire : les indicateurs existants, de la théorie à la pratique

LIEU À distance

DURÉE 1 jour

DATE Mardi 3 décembre 2024



PRIX NET / STAGIAIRE 660 €

PUBLIC

Agent-e-s des Départements en charge de la sectorisation des EPLE, agent-e-s des Régions en charge de la carte des formations et agent-e-s des Départements et des Régions en charge de la prospective et de l'aménagement du territoire

FORMATEUR RÉFÉRENT Jacques Bonneau

EN BREF

La mise en œuvre concrète des approches de sectorisation et de projections démographiques introduites au cours de la formation *Construire une politique de sectorisation scolaire* (ci-contre) nécessite de détailler la présentation des nombreuses sources de données et les modes de calculs complets qui correspondent aux différentes techniques mobilisables par les Départements et les Régions pour répondre aux situations auxquelles ils sont confrontés.

Proposée à distance via la plateforme Zoom, la formation s'adresse aux technicien-ne-s procédant aux calculs de sectorisation et de projections qu'ils-elles aient ou non suivi la formation *Construire une politique de sectorisation scolaire*. Elle repose principalement sur des présentations à partir de fichiers Excel et une maîtrise courante de ce logiciel s'avère donc indispensable pour tirer pleinement profit du stage.

Cette formation s'adresse à celles et ceux qui travaillent régulièrement sur ces sujets et qui souhaitent enrichir ou conforter leurs pratiques.

POINT FORT

Études de cas techniques à partir de fichiers de données

Mesurer la capacité d'accueil des établissements

Objectifs

- Connaître les notions techniques, juridiques et pédagogiques, attachées à la notion de capacité d'accueil d'un collège ou d'un lycée
- Savoir identifier, recueillir et croiser les données utiles
- Comprendre et maîtriser l'ensemble des procédures nécessaires à la détermination de la capacité d'accueil

Programme

- La capacité d'accueil et ses composantes
 - Sécurité et conformité aux dispositions légales
 - Capacité physique d'accueil
 - Considérations éducatives et pédagogiques
- Références réglementaires
- Catégorisation des types de salles : banalisées, laboratoires, salles informatiques, etc.
- Principes méthodologiques
 - Sources des données : collectivité, Académie, EPLE
 - Nature des données : patrimoine, organisation de l'emploi du temps, heures d'enseignement devant élèves, etc.
 - Collecte et contrôle des données requises
- Modalités de calcul de la capacité d'accueil : applications aux collèges et lycées et aux nouveaux établissements

LIEU Paris

DURÉE 1 jour

DATE Mardi 8 octobre 2024



PRIX NET / STAGIAIRE 660 €

PUBLIC

Agent-e-s des directions de l'éducation et des bâtiments en charge de la programmation

FORMATEUR RÉFÉRENT Serge Pouts-Lajus

EN BREF

Les évolutions démographiques, à moyen et long terme, mettent les Départements et les Régions dans l'obligation de connaître avec précision les capacités d'accueil de leurs établissements. Sans cette connaissance, il leur est impossible de déterminer les taux d'occupation actuels de chacun d'eux, fondement nécessaire à une politique de sectorisation cohérente.

POINT FORT

Études de cas et présentation d'une méthode de calcul éprouvée pour les collèges et les lycées

Créer, fusionner et fermer des EPLE

Versi-on révisée

Objectifs

- Comprendre la répartition des responsabilités entre la collectivité, l'État et l'EPLE
- Maîtriser les aspects techniques et sécuriser les procédures sur le plan juridique
- Comprendre les composantes financières et comptables d'une fermeture d'EPLE

Programme

- Rappel du cadre juridique
- Démographie, carte scolaire et mixité sociale
- Ouverture d'un EPLE : de la décision de création à l'accueil des élèves
- Fermeture, fusion et absorption : de la décision à la dévolution des biens et à la réaffectation des personnels
- Approfondissement sur les composantes financières et comptables des fermetures : les étapes budgétaires et comptables, répartition des rôles et des compétences entre le conseil d'administration de l'EPLE, le-la chef-fe d'établissement, l'adjoint-e gestionnaire, l'agent-e-comptable et la collectivité.

POINT FORT

Témoignage d'un Département, étude de cas sur les composantes financières d'une fermeture d'établissement et remise de fiches de synthèse détaillant les étapes de chaque procédure

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 21 et vendredi 22 novembre 2024

PRIX NET / STAGIAIRE 1270 €

PUBLIC

Agent-e-s des directions de l'éducation en charge de l'ouverture, de la fusion ou de la fermeture d'EPLE

FORMATEUR RÉFÉRENT Marc Debène

EN BREF

Pour différentes raisons (évolutions démographiques, ségrégation sociale, etc.), les collectivités peuvent être amenées à créer, fermer ou fusionner des EPLE sur leur territoire.

La formation apporte un éclairage juridique et pratique sur ces différentes procédures. Pour les fermetures d'EPLE, elle propose une analyse approfondie des étapes de clôture financière en prenant appui sur l'étude d'un compte financier.

Agent-e-s

Employeur-euse-s des ATTEE et responsables des missions d'accueil, d'hébergement, de restauration et d'entretien des EPLE, les Départements et les Régions sont attentif-ve-s à la fois aux conditions de travail de leurs agent-e-s en poste dans les EPLE et à la qualité des services offerts aux établissements.

FORMATEUR-RICE-S

Alain Armetta, spécialiste de l'hygiène des équipements collectifs, ex-chargé de mission « entretien des EPLE » pour le Département du Val-de-Marne

David Blondel, référent technique des collèges pour le Département du Lot

Marie-Agnès Bonnefoy-Delange, consultante et formatrice, spécialiste de la gestion des ressources humaines et plus particulièrement de l'analyse des emplois, de la description des compétences et de l'ingénierie de la formation

Marjorie Norbis, consultante et formatrice pour Éducation & Territoires

Serge Pouts-Lajus, directeur de la société Éducation & Territoires

NOS RÉFÉRENCES - ÉTUDES ET CONSEIL



- Définition et mise en œuvre d'une grille de répartition des agent-e-s techniques territoriaux-ales des établissements d'enseignement
- Animation de groupes de travail et d'information avec les équipes de direction des établissements
- Formations en intra visant à renforcer la culture professionnelle des agent-e-s territoriaux-ales des EPLE et à favoriser leur pleine intégration dans l'établissement scolaire et la communauté éducative

Répartition des emplois des ATTEE et référentiels de niveaux de service

Objectifs

- Identifier les critères à prendre en compte pour définir les besoins des EPLE et leur attribuer des moyens de façon équitable
- Concevoir et savoir utiliser les méthodes et les outils permettant d'élaborer et de faire évoluer la politique territoriale et les référentiels

Programme

- Répartition des emplois
 - Principe d'équité et d'optimisation des moyens
 - Paramètres pris en compte dans le calcul
 - Cas particulier
 - Méthode de calcul par répartition équitable des moyens ou par référentiel
 - Traitement des écarts
- Référentiel de niveau de service pour l'entretien
 - Par type de tâche
 - En régime normal
 - En régime dégradé
- Mise en œuvre de la politique territoriale
 - Organisation des services de la collectivité
 - Incidence sur la gestion des personnels
 - Traduction dans la convention
 - Etc.

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 21 et vendredi 22 mars 2024

PRIX NET / STAGIAIRE 1270 €

PUBLIC

Agent-e-s des directions de l'éducation et des ressources humaines en charge de la carte des emplois des ATTEE

FORMATRICE RÉFÉRENTE Marjorie Norbis

EN BREF

Cette formation se propose de fournir, dans une perspective évolutive, l'ensemble des méthodes et des outils permettant d'élaborer des référentiels adaptés à la réalité du terrain, afin de définir la carte des emplois des ATTEE. Elle accorde une large place à la présentation des réalisations de collectivités territoriales, des missions menées par Éducation & Territoires et aux expériences dont témoigneront les stagiaires.

POINT FORT

Remise de l'outil Excel de modélisation utilisé pour calculer les effectifs d'ATTEE théoriques

Repérer les situations de risques psychosociaux chez les ATTEE

Objectifs

- Connaître les facteurs de risques professionnels associés aux situations de travail des ATTEE
- Approfondir la compréhension des RPS et de leurs manifestations
- Identifier les indicateurs pour poser un premier diagnostic sur les situations de travail
- Promouvoir des modes de régulation
- Repérer des actions de prévention à développer

Programme

- Les particularités de la situation de travail des ATTEE
 - La double hiérarchie et la répartition des missions
 - L'organisation du travail dans les EPLE et les différentes modalités de mise en œuvre
- Les facteurs de RPS
 - Situer les RPS dans l'ensemble des risques professionnels
 - Les facteurs de risques professionnels des ATTEE
 - Les différents registres dans les RPS
 - Les différents registres de prévention
- Quels indicateurs pour porter un premier diagnostic sur les RPS ?
 - Les indicateurs RH
 - Un zoom sur les indicateurs liés à l'absentéisme
 - Les signaux faibles en matière de prévention
- Les modes de régulation
 - Les contraintes et les caractéristiques favorables propres aux situations de travail des ATTEE
 - Les bonnes pratiques identifiées au regard des facteurs de RPS
- Identification des marges de manœuvre possibles et des actions de prévention
 - Prévenir la fatigue et l'usure professionnelle
 - Améliorer le management des équipes
 - Mieux gérer les effectifs par EPLE
 - Favoriser la cohésion d'équipe
 - Motiver et valoriser le travail des agent-e-s
 - Renforcer la coopération entre la collectivité et les EPLE
- Comment impliquer les gestionnaires dans la réflexion sur les conditions de travail des agent-e-s ?

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 6 et vendredi 7 juin 2024

PRIX NET / STAGIAIRE 1270 €

PUBLIC

Agent-e-s des directions de l'éducation et des ressources humaines en charge de la gestion des ATTEE

FORMATRICE RÉFÉRENTE Marie-Agnès Bonnefoy-Delange

EN BREF

La formation permet de comprendre les particularités des situations de travail des ATTEE au regard des RPS pour être en mesure de définir les indicateurs sur lesquels s'appuyer pour identifier les situations à risque. Elle propose par ailleurs un éclairage complet sur les mesures de prévention à mettre en place, de l'organisation interne des services de la collectivité aux pratiques managériales des adjoint-e-s gestionnaires. À partir notamment des retours d'expérience des participant-e-s, elle permet de conduire une réflexion sur les modalités d'organisation qui facilitent le repérage des situations à risque dans les EPLE.

POINT FORT

Temps de partage entre participant-e-s, identification d'indicateurs pour poser un premier diagnostic sur les RPS, échanges de pratiques sur les actions de prévention

Organiser la mission de l'entretien en EPLE

Objectifs

- Disposer des connaissances et méthodes pour professionnaliser la mission d'entretien
- Connaître les dernières évolutions technologiques et les tendances du moment
- Être en capacité d'optimiser l'organisation du service et de construire un référentiel adapté
- Mettre en place des outils pour évaluer la démarche et la qualité du service

Programme

- Principes et techniques de nettoyage
- Présentation des dernières évolutions technologiques
- Focus sur les tendances du moment : la chimie végétale, le nettoyage à l'eau pure et les centrales de distribution connectées
- Méthode pour définir les niveaux de service attendus
- Focus sur les adaptations à prévoir en cas de crise sanitaire
- Analyse des charges de travail des agent-e-s
- Méthode et outils pour définir un référentiel
- Évaluation et démarche qualité

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 16 et vendredi 17 mai 2024

PRIX NET / STAGIAIRE 1270 €

PUBLIC

Agent-e-s en charge de la gestion de la mission d'entretien des EPLE

FORMATEUR RÉFÉRENT Alain Armetta

EN BREF

La formation présente aux participant-e-s une démarche d'organisation de l'entretien qui tient compte à la fois des contraintes financières, des particularités de l'exercice de la mission au sein des EPLE, des évolutions technologiques, des exigences sanitaires et environnementales et du bien-être des agent-e-s au travail.

POINT FORT

Retours d'expérience, méthodes et outils éprouvés et transposables

L'entretien environnemental et durable des EPLE

Objectifs

- Comprendre les enjeux liés au développement de pratiques d'entretien environnemental et durable
- Connaître les matériels et produits existants, leurs atouts et leurs limites
- Disposer des connaissances nécessaires pour définir un schéma de déploiement adapté aux EPLE

Programme

- Développement durable et EPLE : retours d'expérience de collectivités et initiatives portées par l'Éducation nationale
- Identifier les enjeux sanitaires pour les ATTEE et les usager-ère-s des collèges et des lycées
- Matériels et équipements existants : outils de propreté, eau pure et chimie « verte »
- Définir un plan de déploiement :
 - Étude de coûts : investissement et fonctionnement
 - Concilier santé et sécurité au travail pour les ATTEE, bien-être des communautés éducatives et contraintes financières de la collectivité
 - Démarche et calendrier de déploiement
 - Politique d'achat
- Accompagner le déploiement du nettoyage environnemental et durable auprès des gestionnaires et des ATTEE : conditions de réussite et écueils à éviter

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 13 et vendredi 14 juin 2024

PRIX NET / STAGIAIRE 1270 €

PUBLIC

Agent-e-s en charge de la gestion de la mission d'entretien des EPLE

FORMATEUR RÉFÉRENT Alain Armetta

EN BREF

Le caractère nocif pour la santé et l'environnement de l'usage des détergents de synthèse est aujourd'hui avéré. Sur le plan réglementaire, les normes sur la qualité de l'air dans les ERP et celles sur la qualité de l'eau et la gestion des effluents de lavage amènent les collectivités territoriales à envisager d'autres pratiques d'entretien dans les collèges et les lycées. Par ailleurs, la réduction des risques chimiques et l'amélioration des conditions de travail des ATTEE constituent pour les collectivités des enjeux majeurs qui conduisent à interroger les pratiques d'entretien au sein des EPLE.

POINT FORT

État de l'art complet et retours d'expérience

Organiser la mission de maintenance des bâtiments scolaires

Objectifs

- Maîtriser les enjeux et les problématiques liées à la maintenance des bâtiments scolaires
- Identifier les différentes composantes de la maintenance technique
- Disposer des connaissances nécessaires pour définir un schéma d'organisation de la mission et concevoir des référentiels adaptés

Programme

- Fondements et périmètre de la mission de maintenance technique
 - Revue des textes réglementaires
 - Panorama des tâches composant la mission de maintenance : actions préventives et curatives, interventions d'urgence, entretien des espaces extérieurs, maintenance informatique, et autres tâches
 - Focus sur le SSI (sécurité incendie)
 - Focus sur les espaces verts : techniques, produits, procédures
 - Revue des pratiques dans les Départements et les Régions
 - Petits et grands établissements, neufs et anciens
- Profils des agent-e-s et management des équipes
 - Métiers et habilitations
 - Recrutement et formation
 - Équipements, outillage, ateliers
 - L'agent-e de maintenance au sein de l'équipe d'ATTEE
 - Conditions d'exercice de la hiérarchie fonctionnelle de la collectivité sur les adjoint-e-s gestionnaires
 - Pilotage de la mission et des agent-e-s par la collectivité
 - Implication des services en charge des bâtiments (patrimoine)
- Organisation et mutualisation des moyens
 - Outils de suivi et de reporting
 - Programmation des travaux
 - Participation des agent-e-s de maintenance aux missions d'entretien et de restauration (absence, polyvalence partielle)
 - Interventions dans les logements de fonction
 - Un-e agent-e de maintenance pour deux collèges ?
 - Les équipes mobiles (ex-EMOP)
 - Intégration des ATTEE maintenance dans les équipes techniques de la collectivité
 - Externalisation : espaces verts, vitres, toits terrasse, etc.

LIEU Paris

DURÉE 2 jours

DATES Jeudi 28 et vendredi 29 novembre 2024

PRIX NET / STAGIAIRE 1270 €

PUBLIC

Agent-e-s en charge de la gestion des ATTEE et de la maintenance du patrimoine

FORMATEUR RÉFÉRENT David Blondel

CONTEXTE

Transférée aux collectivités en 2004, la maintenance technique concerne principalement les bâtiments et les équipements techniques. Elle recouvre des tâches de maintenance préventive, de réparation, de sécurisation mais aussi d'entretien des espaces verts et, dans certaines collectivités, de maintenance informatique de premier niveau.

Dans ce domaine, les politiques des collectivités et les pratiques dans les établissements sont très variables et on observe que la mission de maintenance n'a pas fait l'objet d'un effort de rationalisation équivalent à celui qui a été entrepris pour la mission de restauration par exemple.

Les enjeux sont pourtant cruciaux. Les bâtiments scolaires représentent une part majoritaire du patrimoine de la collectivité et en tant que propriétaire, cette dernière a l'obligation de les entretenir.

Une négligence dans certaines tâches de surveillance ou de prévention peut avoir des conséquences importantes notamment en termes financiers. La formation permet de faire le point sur les enjeux de la mission de maintenance, son contenu et son organisation.

Les pratiques de collectivités parmi les plus avancées dans ce domaine y sont présentées, en particulier, les méthodes et les référentiels sur lesquels elles s'appuient.

ADAPTABLE EN INTRA

Département des Alpes de Haute Provence - 2022

Déclinaison à l'attention des ouvrier-ère-s polyvalent-e-s des collèges pour professionnaliser la maintenance préventive des bâtiments

POINT FORT

Témoignage d'une collectivité avancée, étude de cas et remise de documents techniques et de référentiels

INFORMATIONS PRATIQUES

Avant le stage

Le bulletin d'inscription, page 46 ou téléchargeable sur notre site Internet, est à retourner avant le début du stage par :

- Mail : cla@education-territoires.com
- Courrier : Éducation & Territoires - 57, rue Meslay - 75003 Paris

Un mois avant le début de la formation, une convocation et une fiche pratique sont envoyées au/à la stagiaire (lieu, horaires, etc.).

Les prix comprennent les dossiers pédagogiques, le(s) déjeuner(s) et les pauses-café ; hors voyages et hébergement.

Éducation & Territoires se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage de formation en raison d'un nombre insuffisant de participant-e-s ou pour tout cas de force majeure.

Annulation d'inscription

- Toute annulation d'inscription doit être notifiée à Éducation & Territoires par écrit par le service formation.
- En cas de désistement intervenant moins de 6 jours ouvrables avant le démarrage du stage, l'intégralité du coût de la formation sera dûe.
- Jusqu'à l'ouverture du stage, la collectivité a la possibilité de remplacer le-la participant-e inscrit-e par un-e agent-e au profil équivalent. Toute demande de remplacement doit être notifiée par écrit.

Pendant le stage

Le nombre de participant-e-s par stage est au minimum de 5 et au maximum de 15.

Les stages se déroulent, en règle générale, de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30. Pour les stages de plusieurs jours, la dernière journée se termine à 16h30.

À Paris, toutes nos formations se tiennent dans les quartiers Opéra ou Grands Boulevards.

Après le stage

Nous offrons aux stagiaires, pendant les trois mois qui suivent la formation, la possibilité d'interroger nos expert-e-s en leur envoyant des questions techniques et juridiques simples, en rapport direct avec la formation suivie, à l'adresse suivante :

expert@education-territoires.com

Une sélection de ces échanges entre stagiaires et expert-e-s est mise en-ligne sur notre site Internet dans un format anonyme.

Faire équipe avec les adjoint-e-s gestionnaires des EPLE

Éducation & Territoires propose aux collectivités des actions de formation directement destinées aux adjoint-e-s gestionnaires des EPLE, en cohérence avec les nouvelles dispositions qui découlent de l'instauration par la loi 3DS de l'autorité fonctionnelle des collectivités sur ces personnels.

En effet, pour mener à bien leurs missions d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien général et technique au sein des EPLE, les collectivités doivent travailler en étroite collaboration avec les équipes de direction des établissements et plus particulièrement avec les adjoint-e-s gestionnaires.

Ces adjoint-e-s ont pour mission de seconder les chef-fe-s d'établissement dans la gestion matérielle, financière et administrative de l'EPLE et elles-ils sont par ailleurs les interlocuteur-ric-e-s privilégié-e-s de la collectivité de rattachement au quotidien pour les questions techniques liées au financement de l'EPLE et à l'organisation du service des ATTEE. Un cumul de tâches complexes auquel elles-ils ne sont que partiellement préparé-e-s.

Ces dernières années, face à ce constat, de plus en plus de collectivités ont mis en place des actions visant à impliquer et à soutenir les adjoint-e-s gestionnaires dans les domaines relevant de compétences partagées avec l'EPLE : réunion d'accueil des nouveaux-elles gestionnaires, groupes de travail sur des thématiques ciblées, nomination d'un-e interlocuteur-ric-e référent-e au sein des services départementaux, référentiels de niveaux de service, outil pour la conception des menus, plan d'équipement des agent-e-s du service général, guides pratiques, etc.

C'est dans cette dynamique, renforcée et légitimée par la loi 3DS, que s'inscrivent les actions de formation que nous vous proposons dans le présent cahier.

FORMATEUR·RICE·S

Alain Armetta, spécialiste de l'hygiène des équipements collectifs, ex-chargé de mission « entretien des EPLE » pour le Département du Val-de-Marne

Laure Audeguy, ex-conseillère d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPLE

David Blondel, référent technique des collèges pour le Département du Lot

Marie-Agnès Bonnefoy-Delange, consultante et formatrice, spécialiste de la gestion des ressources humaines et plus particulièrement de l'analyse des emplois, de la description des compétences et de l'ingénierie de la formation

Marie Cornillon, ex-conseillère d'administration scolaire et universitaire ; ex-gestionnaire-comptable d'EPLE

Caroline Deliry, médiatrice et formatrice en Communication NonViolente ®

EN BREF

- En intra
- Sur une ou deux journées
- Pour un groupe de gestionnaires : nouveaux-elles arrivant-e-s, membres d'un groupe de travail thématique, gestionnaires « relais », gestionnaires confronté-e-s à des difficultés dans la gestion des ATTEE, etc.
- Contenus et format adaptables
- Sur devis

Des questions ? Des projets ?

Élisa Leccia, directrice de la formation
T. 01 42 71 30 98 - el@education-territoires.com

Accompagner les gestionnaires dans la prévention des risques psychosociaux chez les ATTEE

Objectifs

- Connaître les facteurs professionnels associés aux situations de travail des ATTEE
- Approfondir les RPS et leurs manifestations
- Repérer des axes de progrès dans sa pratique d'encadrement d'équipe au service de la prévention

Programme

- Les particularités de la situation de travail des ATTEE :
 - La double hiérarchie et les caractéristiques de l'animation fonctionnelle
 - L'organisation du travail dans les EPLE et les différentes modalités de mise en œuvre
- Les facteurs de RPS
 - Situer les RPS dans l'ensemble des risques professionnels
 - Les facteurs de risques professionnels des ATTEE
 - Les différents registres dans les RPS
 - Les signaux faibles en matière de prévention
- Les pratiques à développer
 - Analyser l'organisation du travail de son équipe et identifier les facteurs de risque
 - Améliorer ses pratiques d'animation d'équipe et prévenir les conflits avec et entre les agent-e-s
 - Favoriser la cohésion d'équipe et la coopération entre les agent-e-s
 - Motiver et valoriser le travail des agent-e-s
 - Renforcer le dialogue avec la collectivité
- Identifier des axes de progrès à privilégier dans sa pratique

EN BREF

La formation apporte aux participant-e-s une vue complète sur les facteurs de RPS propres aux ATTEE et permet de mesurer l'importance de la contribution des adjoint-e-s gestionnaires en matière de prévention. Des exemples d'actions de prévention illustrent de manière concrète le propos et servent de support pour réfléchir aux marges d'évolution des pratiques. À travers des études de cas et des temps d'échange, les participant-e-s sont invité-e-s à interroger leurs pratiques professionnelles et à identifier des axes de progression dans leur gestion quotidienne des ATTEE.

FORMATRICE RÉFÉRENTE
Marie-Agnès Bonnefoy-Delange

POINT FORT

Temps d'échanges sur les pratiques des participant-e-s, identification d'axes de progrès à privilégier dans sa gestion des ATTEE

Sensibiliser à une posture de manager favorisant la coopération et le bien-être au travail

Objectifs

- Enrichir ses compétences comportementales et relationnelles de manager par la découverte des apports de la Communication NonViolente ® (CNV) pour la qualité des relations au travail
- Développer une attitude empathique et une assertivité qui favorisent la qualité des relations avec les ATTEE et la motivation à coopérer au sein de l'équipe
- Savoir s'exprimer de manière constructive au service du dialogue et des relations avec ses équipes, même en cas de tension relationnelle ou de désaccord
- Adopter une posture de manager sécurisante et inspirante pour l'équipe d'ATTEE

Programme

- Les fondamentaux du processus de la CNV pour instaurer des relations de qualité
- Les habitudes de communication qui entraînent de la tension ou de la démotivation
- La formulation de retours authentiques et respectueux à ses équipes au service de la qualité du travail
- L'écoute empathique pour favoriser la confiance mutuelle, la motivation des agent-e-s et une organisation de travail adaptée
- L'importance de l'intention : quelles intentions relationnelles derrière les pratiques habituelles de communication avec son équipe ? Comment les mobiliser en conscience dans le cadre de la relation d'autorité ?

PARTENAIRE



Déclik - CNV & éducation
declic-cnveducation.org

EN BREF

Par leurs pratiques de management, les gestionnaires ont un rôle clé à jouer pour favoriser le bien-être professionnel des ATTEE et instaurer un climat de travail favorable à la coopération avec et au sein des équipes. Or elles-ils sont avant tout formé-e-s par leur tutelle à la gestion des aspects matériels, financiers et administratifs de la vie de l'établissement. Face aux enjeux forts liés à la gestion et à l'animation des équipes d'ATTEE au sein des établissements, les collectivités ont intérêt à renforcer les compétences des gestionnaires en matière de management. Fondé sur les apports de la Communication NonViolente ® (CNV), le module proposé permet aux participant-e-s de prendre conscience des conséquences de leurs habitudes de management et d'enrichir leur représentation des relations professionnelles et de la posture de manager.

FORMATRICE RÉFÉRENTE
Caroline Deliry

POINT FORT

Expérimentation à partir de situations vécues par les participant-e-s

Sensibiliser à la prévention et à la gestion des conflits dans les équipes d'ATTEE

Objectifs

- Développer sa capacité d'ancrage, d'écoute de soi et des autres en situation de tension et de conflit
- Renforcer sa capacité à écouter les émotions et les besoins de chacun-e afin de faciliter le dialogue indispensable à la résolution des conflits
- Explorer son rapport au conflit et envisager des pratiques de prévention et de gestion des conflits avec son équipe d'ATTEE

Programme

- Les fondamentaux du processus de la Communication NonViolente ® (CNV) dans un contexte de tensions et d'incompréhension
- Rester en lien avec ses besoins et son intention en situation de tension grâce à l'auto-empathie
- Développer une écoute empathique pour entendre derrière des reproches et des jugements, les émotions et les besoins de chacun
- Revisiter des situations de conflits vécues pour identifier les forces et les faiblesses de sa pratique
- Réfléchir à des pratiques nouvelles de régulation des conflits avec son équipe
- Focus sur des pratiques avancées de gestion des conflits : la médiation et le système restauratif

PARTENAIRE



Déclic - CNV & éducation
declic-cnveducation.org

EN BREF

Au quotidien, les gestionnaires sont inévitablement confronté-e-s à des conflits, que ce soit entre eux-elles et les agent-e-s qu'ils-elles encadrent ou entre les agent-e-s eux-elles-mêmes. Les tensions et conflits font partie intégrante de la vie d'équipe mais on constate que la façon dont ils sont gérés conduit trop souvent encore à une dégradation des conditions et du climat de travail.

Pourtant, des conflits pris en charge rapidement et de manière adaptée, constituent des occasions de faire évoluer une organisation qui n'est pas ou plus satisfaisante.

La formation vise à renforcer les compétences des gestionnaires en matière de gestion des conflits, d'une part en leur apportant des outils pour faciliter le dialogue et pour développer leur capacité d'écoute des besoins de chacune des parties en conflit et d'autre part, en les sensibilisant à l'intérêt de mettre en place un système de prévention et de gestion des conflits avec leur équipe d'ATTEE.

Elle prend appui sur les apports de la Communication NonViolente ® (CNV) et de la justice restaurative.

FORMATRICE RÉFÉRENTE

Caroline Deliry

POINT FORT

Analyse de pratiques à partir de situations vécues par les participant-e-s et préfiguration d'une approche concrète de gestion des conflits au sein des équipes d'ATTEE

Accompagner les gestionnaires dans la gestion financière des compétences partagées

Objectifs

- Mettre en œuvre le service de restauration et d'hébergement défini par la collectivité en garantissant la qualité du service et la maîtrise des dépenses
- Comprendre les composantes du fonds de roulement pour le mobiliser de manière à préserver la santé financière de l'établissement tout en optimisant les moyens alloués par la collectivité
- Connaître l'impact des immobilisations sur le budget et le compte financier
- Sensibiliser les gestionnaires à l'enjeu de leur contribution au contrôle interne de gestion financière et comptable assuré par l'agent comptable

Programme

- La gestion du SRH
 - L'analyse des coûts du SRH : passer d'une logique administrative à une logique analytique
 - Les modalités d'évaluation des charges de fonctionnement et du reversement à la collectivité
 - Les pratiques de tarification de la collectivité et ses incidences sur la gestion
 - Études de cas à partir de budgets et de comptes financiers
- L'usage du fonds de roulement
 - L'analyse des différentes composantes du fonds de roulement
 - Le calcul de l'autonomie financière
 - Le suivi des décisions budgétaires modificatives de prélèvement et l'anticipation des variations du fonds de roulement
- La gestion des immobilisations
 - Pourquoi immobiliser ? La valorisation du patrimoine de l'EPL
 - L'inscription au bilan
 - Les écritures d'amortissement et leur incidence sur le résultat de l'exercice
- La contribution au contrôle interne de gestion financière et comptable : optimiser ses pratiques de gestion budgétaire au service du contrôle interne comptable

EN BREF

En 2021, la charte des pratiques de pilotage en EPLE insistait sur l'évolution de la fonction administrative dans l'établissement et le rôle primordial attribué à l'adjoint-e gestionnaire. L'année suivante, la loi dite 3DS, introduisait l'autorité fonctionnelle de la collectivité sur ces adjoint-e-s gestionnaires avec l'objectif d'assurer une meilleure articulation entre les responsables des EPLE et leurs collectivités territoriales de rattachement. Dans ce contexte d'évolution du positionnement des gestionnaires, la formation vise à les sensibiliser aux enjeux liés à la gestion financière des compétences partagées avec la collectivité et à promouvoir des pratiques au service des intérêts de la collectivité et de la santé financière de l'EPLE.

FORMATRICE RÉFÉRENTE

Laure Audeguy

POINT FORT

Études de cas et illustration à partir de documents budgétaires

Impliquer les gestionnaires dans l'organisation de la mission d'entretien et l'encadrement des ATTEE

Objectifs

- Disposer de connaissances actualisées sur les matériels et techniques de nettoyage et d'entretien adaptés au contexte scolaire
- Disposer d'outils pour dresser un diagnostic complet de l'établissement et définir un cahier des charges des prestations adapté
- Être en mesure de définir et d'assurer le suivi de l'organisation du travail des ATTEE

Programme

- Le diagnostic d'un établissement
- La structure des espaces à nettoyer
- Les types de matériaux de surfaces et leurs caractéristiques
- Le taux d'encombrement
- L'analyse des contraintes organisationnelles, pédagogiques et structurelles
- L'analyse du plan matériel
- L'analyse des ressources humaines
- Le cahier des charges des prestations attendues
- Les différents ratios
- L'organisation générale du service
- Un management participatif des ATTEE
- La coordination avec la collectivité
- Les derniers matériels de nettoyage : présentation et démonstration
 - Chariot de ménage en mode pré-imprégnation
 - Centrale de dilution connectée
 - Laveuse moquette
 - Balayeuse moquette
 - Aspiro-brosseur
 - Auto-laveuse
 - Nettoyeur sanitaire sans contact
 - Petits matériels ergonomiques d'essuyage et de balayage

EN BREF

La formation apporte aux participant-e-s des outils concrets pour organiser de manière efficace et évolutive le travail des équipes d'ATTEE en charge de l'entretien.

En effet, l'organisation de la mission d'entretien d'un EPLE est une tâche complexe et exigeante pour les adjoint-e-s gestionnaires qui doivent être en mesure de dresser un diagnostic complet de leur établissement, de tenir compte de contraintes nombreuses et variées (ressources humaines, structure du bâti, revêtements, ...), de choisir des matériels adaptés, d'accompagner les agent-e-s dans leurs pratiques, etc.

FORMATEUR RÉFÉRENT

Alain Armetta

POINT FORT

Présentation de méthodes de travail directement transposables et démonstration de matériels

Impliquer les gestionnaires dans l'organisation de la mission de maintenance

Objectifs

- Comprendre le rôle d'un-e agent-e de maintenance
- Appréhender les risques du métier
- Évaluer les limites d'intervention de l'agent-e
- Être en capacité d'organiser le travail de l'agent-e

Programme

- La maintenance d'un établissement
 - Les documents de cadrage de la collectivité : fiche de poste de l'agent-e et référentiel
 - Les sujets prioritaires pour les gestionnaires
- Sécurité et sûreté d'un établissement
 - Sécurité et sûreté : définitions et organes installés
 - Les contrats de vérification et d'entretien obligatoires
 - Les missions de l'agent-e et son organisation de travail
- La prévention des risques pour l'agent-e
 - EPI et EPC
 - Locaux à risque
- La maintenance préventive
 - Définition
 - Les grands principes d'organisation
 - Les espaces verts
 - Amiante : les limites d'intervention de l'agent-e
 - Légionnelle : les interventions à prévoir
- La maintenance curative
 - Définition
 - Les habilitations électriques de l'agent-e
 - Les limites d'intervention :
 - Électricité
 - Plomberie / sanitaire
 - Serrurerie / vitrerie
 - Peinture / carrelage
 - L'organigramme des clés
- Les tâches annexes
 - Une zone grise et des pratiques variables selon les établissements
 - Des limites à respecter en lien avec la responsabilité de l'agent-e

EN BREF

La formation est destinée à sensibiliser les gestionnaires aux spécificités du métier d'agent-e de maintenance et à promouvoir une professionnalisation des pratiques. En effet, elles sont souvent très variables d'un établissement à l'autre et un effort de rationalisation de la mission gagne à être entrepris pour garantir une maintenance satisfaisante des bâtiments et des équipements techniques. Les enjeux pour la collectivité s'avèrent importants, notamment pour la préservation de son patrimoine et la maîtrise de ses dépenses.

FORMATEUR RÉFÉRENT

David Blondel

POINT FORT

Présentation de méthodes de travail et d'outils directement transposables et remise de documents techniques



CALENDRIER 2024

Les dates de stage sont susceptibles de changer en cours d'année, nous vous invitons donc à consulter régulièrement le calendrier des formations mis à jour sur notre site Internet : www.education-territoires.com

	DATES	INTITULÉ	THÉMATIQUE	DURÉE	PAGE
JANVIER	Jeu. 18 - Ven. 19	La dotation globale de fonctionnement des EPLE	Financement	2 jours	16
	Jeu. 25 - Ven. 26	Compétences et responsabilités de la collectivité dans le champ de l'éducation	Pil•tage	2 jours	7
	Jeu. 25 - Ven. 26	Mettre en œuvre l'autorité fonctionnelle sur les adjoint-e-s gestionnaires	Pil•tage	2 jours	9
	Mar. 30	Approfondissement DGF - Calcul de la part EPS	Financement	0,5 jour	17
FÉVRIER	Jeu. 1 ^{er} - Ven. 2	La convention bipartite entre la collectivité et l'EPLE à l'heure de la loi 3DS	Pil•tage	2 jours	8
	Jeu. 8 - Ven. 9	L'analyse des comptes financiers des EPLE (1 ^e session)	Financement	4 jours (2+2)	19
MARS	Jeu. 14 - Ven. 15	L'analyse des comptes financiers des EPLE (2 ^e session)	Financement	4 jours (2+2)	19
	Jeu. 14 - Ven. 15	Le dialogue de gestion entre la collectivité et l'EPLE	Pil•tage	2 jours	10
	Jeu. 21 - Ven. 22	Répartition des emplois des ATTEE et référentiels de niveaux de service	Agent•e-s	2 jours	30
	Mar. 26	Approfondissement DGF - Écrêtement et fonds de roulement	Financement	0,5 jour	17
	Jeu. 28	Données de l'Éducation nationale au service du pilotage des politiques éducatives des collectivités	Pil•tage	0,5 jour	7
AVR.	Jeu. 4 - Ven. 5	Le financement des cités scolaires	Financement	2 jours	22
MAI	Jeu. 16 - Ven. 17	Organiser la mission de l'entretien en EPLE	Agent•e-s	2 jours	32
	Jeu. 23 - Ven. 24	Gestion financière du service de restauration et d'hébergement	Financement	2 jours	20
	Mar. 28	Les modalités de calcul du forfait d'externat	Financement	1 jour	23
JUIN	Mar. 4	Les contrats liés aux bâtiments des EPLE : quelles modalités de gestion et de financement ?	Pil•tage	1 jour	13
	Jeu. 6 - Ven. 7	Repérer les situations de risques psychosociaux chez les ATTEE	Agent•e-s	2 jours	31
	Mar. 11	La santé financière de l'EPLE - Ratios et tableaux de bord	Financement	1 jour	19
	Jeu. 13 - Ven. 14	L'entretien environnemental et durable des EPLE	Agent•e-s	2 jours	33
SEPT.	Jeu. 19 - Ven. 20	Le contrôle des actes budgétaires des EPLE (1 ^e session)	Financement	4 jours (2+2)	18
	Jeu. 26 - Ven. 27	Construire une politique de sectorisation scolaire	Aménagement	2 jours	26
OCTOBRE	Mar. 1 ^{er}	Penser la place des collectivités dans l'enseignement supérieur et la recherche	Pil•tage	1 jour	14
	Jeu. 3 - Ven. 4	Conduire une politique en faveur de la restauration scolaire	Pil•tage	2 jours	11
	Mar. 8	Mesurer la capacité d'accueil des établissements	Aménagement	1 jour	28
	Jeu. 10 - Ven. 11	Les logements de fonction des EPLE	Pil•tage	2 jours	12
	Jeu. 10 - Ven. 11	Financement des activités et des installations sportives dans le cadre de l'EPS	Financement	2 jours	21
	Jeu. 17 - Ven. 18	Le contrôle des actes budgétaires des EPLE (2 ^e session)	Financement	4 jours (2+2)	18
NOVEMBRE	Jeu. 14 - Ven. 15	Le contrôle des actes budgétaires des EPLE Perfectionnement et études de cas	Financement	2 jours	18
	Jeu. 14 - Ven. 15	L'organisation administrative et comptable des lycées agricoles au sein des EPLEFPA	Financement	2 jours	24
	Jeu. 21 - Ven. 22	Créer, fusionner et fermer des EPLE	Aménagement	2 jours	28
	Jeu. 28 - Ven. 29	Organiser la mission de maintenance des bâtiments scolaires	Agent•e-s	2 jours	34
DÉC.	Mar. 3	Mettre en œuvre la sectorisation scolaire et les projections démographiques	Aménagement	1 jour	27

Bulletin d'inscription page 46, également téléchargeable sur notre site Internet.

Stagiaire

Nom : Prénom :

Fonction :

Direction :

Service :

Tél : Mail :

J'accepte qu'Éducation & Territoires utilise cette adresse mail pour m'envoyer des informations sur ses formations

Stage

Intitulé :

Date(s) : Prix net (non assujetti à la TVA) :

Collectivité

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Service formation

Contact :

Direction :

Tél :

Mail :

Références de facturation

SIRET :

Code service :

N° de marché :

N° d'engagement :

La facture et l'attestation de présence sont déposées conjointement sur le portail Chorus.
La facture vaut convention simplifiée.

Annulation d'inscription

- Toute annulation d'inscription doit être notifiée à Éducation & Territoires par écrit par le service formation.
- En cas de désistement intervenant moins de 6 jours ouvrables avant le démarrage du stage, l'intégralité du coût de la formation sera dûe.
- Jusqu'à l'ouverture du stage, la collectivité a la possibilité de remplacer le-la participant-e inscrit-e par un-e agent-e au profil équivalent. La demande de remplacement doit être adressée par écrit.

Date et signature

Ce bulletin, également téléchargeable sur notre site www.education-territoires.com, doit être envoyé dans les meilleurs délais avant le début du stage à :
Éducation & Territoires - 57, rue Meslay 75003 Paris
Pour tout renseignement : Claire Labrousse - Tél : 01 42 71 30 98 - cla@education-territoires.com

Organisme de formation déclaré sous le n° 11 75 386 91 75 auprès de la Préfecture de la Région Île-de-France

éducation & territoires

57, rue Meslay - 75003 Paris

Tél : 01 42 71 30 98

contact@education-territoires.com

SAS au capital de 80 000 € - RCS Paris B 443735790

Organisme de formation déclaré sous le n°11 75 386 91 75
auprès de la Préfecture de la Région Île-de-France

Le texte du catalogue est composé
avec le caractère Minusculie,
dessiné par Thomas Huet-Marchand
256tm.com



FABRICATION MAISON 2023 / IMPRIMERIE MAUGEIN
CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES :
GILLES BASSIGNAC & JEAN-MICHEL TURPIN